

M. Baldwin: Le ministre des Finances a dit espérer que la Chambre étudie rapidement les mesures fiscales de 1972 et qu'on demande ensuite au Parlement d'étudier les mesures fiscales portant sur 1973. Devons-nous supposer que nous ne verrons pas les propositions de 1973 avant que les mesures fiscales de 1972 aient franchi toutes les étapes à la Chambre ou pourrait-il y avoir des événements, comme un accommodement au cabinet à la suite de divergences de vues, qui nous permettraient de les voir plus tôt?

• (1540)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, à part les histoires que mon honorable ami invente quotidiennement, je veux l'assurer que nous ne déposerons pas les résolutions touchant la période ultérieure avant que les résolutions actuelles aient franchi toutes les étapes.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

PROROGATION JUSQU'AU 30 JUIN 1976

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-130, tendant à modifier la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

—Monsieur l'Orateur, le bill dont la Chambre est saisie prévoit la prorogation de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or pour une période de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1976. Au cours de cette période, aucun changement n'interviendra dans la façon de calculer le montant de l'aide payable aux exploitants de mines d'or. Cette mesure fait suite à l'annonce faite le 21 juin 1972 par laquelle le gouvernement indiquait son intention de proroger la loi pour assurer la stabilité des mines d'or et l'avenir des collectivités qui en dépendent.

Les perspectives des mines d'or qui ont survécu au ralentissement de cette industrie—les députés le verront dans le rapport sur l'application de la loi que j'ai déposé à la Chambre au début de la session—se sont grandement améliorées par suite du niveau actuel du prix de l'or sur le marché libre. Si ce niveau se maintient et que les exploitants continuent de vendre leur or sur le marché libre, il ne sera plus nécessaire de fournir l'aide prévue dans la loi. Comme le prix de l'or dépasse maintenant \$48 l'once sur le marché libre—je donnerai tout à l'heure un tableau des prix à la Chambre—il est évident que les mines d'or ont davantage intérêt à vendre leur produit sur le marché libre qu'à le vendre à la Monnaie royale canadienne et avoir droit ainsi à l'aide publique.

Aide aux mines d'or

L'une des grandes questions que se posent aujourd'hui les villes minières ainsi que tous les pays du monde, a trait aux perspectives à long terme en ce qui concerne le prix de l'or. Cela dépend en fait de deux facteurs. En premier lieu, il y a les conséquences de l'incertitude de la situation monétaire internationale, incertitude qui depuis le milieu de l'an passé, a provoqué une hausse considérable du prix de l'or sur le marché libre.

Par exemple, le 15 janvier dernier, l'or valait à peu près \$65 l'once sur le marché libre. Le 15 février, le prix oscillait entre \$72 et \$73 l'once. Le 15 mars, il atteignait \$82 et aujourd'hui il dépasse \$89. Il était encore plus élevé il y a quelques jours.

Par conséquent, ceci indique que l'instabilité des échanges monétaires internationaux a indubitablement influé sur le prix de l'or sur le marché mondial. Des commentateurs internationaux renommés comme M. Elliott Janeway ont prédit que le prix de l'or passerait sans doute à \$130 l'once. Je ne donnerai pas mon opinion à ce sujet, mais voilà le genre d'information et d'attitude qui, sans aucun doute, a provoqué la spéculation sur le produit et en a fait monter le prix.

Cela n'a cependant pas été le seul élément. La demande du métal pour l'usage commercial, comme, pour les bijoux, l'usage industriel et autres, a augmenté. En même temps, la production mondiale d'or a diminué. L'année dernière, la production d'or mondiale a baissé d'environ 6.5 p. 100. Ainsi c'est en même temps la spéculation sur les marchés financiers internationaux et les pressions normales exercées par l'offre et la demande d'or, non comme monnaie mais comme produit industriel, qui ont influé sur le prix de l'or.

En conséquence, il est évidemment difficile de prédire le futur prix de l'or sur le marché libre. Cependant, il se peut qu'à cause de la fluctuation du prix de l'or suite à la spéculation monétaire, nous assistions, pendant de courtes périodes, à un déclin tel que l'exploitation permanente des mines d'or qui peuvent encore obtenir de l'aide serait compromise. C'est en se rappelant cette possibilité que le gouvernement a donné à l'industrie et aux collectivités des mines d'or, l'assurance qu'elles recevraient, au besoin, de l'aide conformément à la loi.

Le montant total de l'aide qui a été versée aux termes de la loi, depuis qu'elle est entrée en vigueur en 1948, est de \$303,188,031. On peut déduire de ce chiffre les bénéfices de 25.7 millions de dollars que la Monnaie royale canadienne a retirés de la vente de l'or sur le marché libre de 1968 à 1971. A cause du prix élevé de l'or sur le marché libre, nos mines d'or n'ont pas demandé d'aide pour l'année civile 1972.

Je le répète, les détails sur le total de l'aide fournie et les montants accordés aux divers exploitants des mines figurent au rapport annuel sur l'application de la loi, que j'ai déposé à la Chambre le 4 janvier. On aura sans doute une idée de l'efficacité du programme mis en œuvre depuis 1948 en consultant le tableau 1 de ce rapport, où l'on verra que 117 mines ont reçu de l'aide en 1948. Ce chiffre était tombé à 28 en 1971 et il y a eu une contraction marquée de l'exploitation des mines d'or canadiennes durant cette période.